

# CCMD Aveyron

Sur l'académie de Toulouse, fort·es de notre expérience et de notre réputation, nous nous présentons à nouveau à vos suffrages afin de continuer à vous représenter et à vous défendre, individuellement et collectivement, en toute indépendance



## S'UNIR Face à la déshumanisation de l'école pour



- **un salaire décent**, pour lutter contre l'appauvrissement des personnels de l'Éducation nationale
- **un emploi sans précarité**, pour enfin pouvoir nous projeter dans l'avenir
- **une retraite à 60 ans** et en bonne santé
- **une liberté pédagogique émancipatrice**, affranchie des prescriptions abusives et des injonctions contradictoires
- **sa liberté de conscience**, en réservant le confessionnel à la sphère du privée

## La liste **SUNDEP Solidaires** pour la **CCMD Aveyron**

- 1 – **Marie France ARTIS**, Lycée Louis Querbes Rodez
- 2 – **Félicie DUCARIN**, Collège Saint-Joseph La Salle, Rodez
- 3 – **Séverine ASSER**, École Jeanne d'Arc, Rodez
- 4 – **Véronique SOULIÉ-DOUZIECH**, École Saint-Joseph La Salle, Rodez
- 5 – **Elsa ROUX**, École Sainte-Bernadette, La Cavalerie
- 6 – **Séverine CAUSSANEL**, École Jeanne d'Arc, Naucelle

### une liste de

#### > terrain

l'expérience d'élus·es  
CSE-DP-DS

#### > renouveau

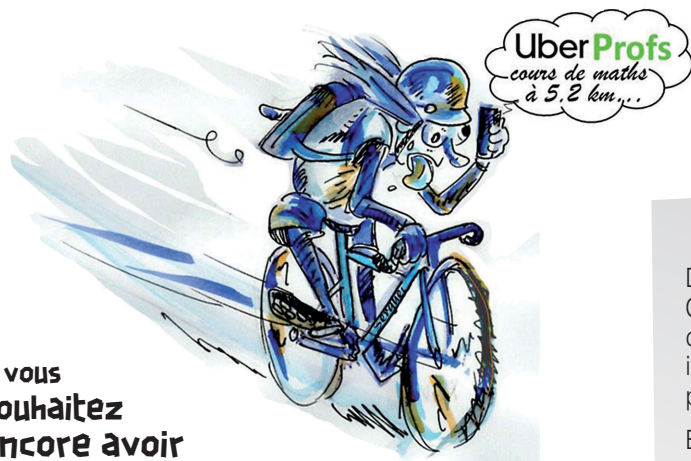
de jeunes enseignants qui partagent notre souci de la justice, de respect du droit, de transparence et de solidarité

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre  
**ENSEMBLE, SOLIDAIRES**

**VOTONS 2 FOIS**  
**SUNDEP SOLIDAIRES**  
pour le CCMD et le CCMMEP

CONTACTS  
**Marie-France ARTIS**  
06 85 67 03 29  
**Félicie DUCARIN**  
06 09 15 34 05

[sundep12@gmail.com](mailto:sundep12@gmail.com) – [www.sundep-toulouse.org](http://www.sundep-toulouse.org)



**Si vous souhaitez encore avoir une voix forte et combative en CCMD, votez SUNDEP Solidaires !**

## En CCMD, le SUNDEP continuera à se battre POUR

- ▶ la **fin de la précarité** avec une titularisation possible dès la 2<sup>e</sup> année d'ancienneté.
- ▶ la **parité avec le 2<sup>nd</sup> degré** : tous les Ma2 accèdent à l'échelle Ma1 au 1<sup>er</sup> degré.
- ▶ le **reclassement de tous les professeurs des écoles** en tenant compte des services faits dès la 1<sup>ère</sup> année de suppléance.
- ▶ une **réelle parité public-privé** : déroulement de carrière, salaire net, retraite
- ▶ la création d'un **contrat d'association avec l'État pour les ITEP/IME** et la fin des heures supplémentaires non payées au delà des 108 heures.
- ▶ le **droit aux informations relatives aux conditions de mutation** dans les établissements.
- ▶ la **garantie de l'emploi** et le droit au temps plein.
- ▶ la **création de conseiller-ère pédagogique** comme dans le public.
- ▶ la **suppression de la formation des stagiaires à l'ISFEC**, qui est trop souvent une « torture » pour les jeunes collègues et permettre aux lauréat-es du privé de se former à l'INSPE avec ceux du public.
- ▶ l'**indexation de l'ISAE sur la valeur du point d'indice** à parité avec ISOE (2<sup>nd</sup> degré)

## NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

- nous refusons l'**appauvrissement des enseignant-es** et nous réclamons de **meilleurs salaires** en rapport avec nos qualifications, notamment pour les précaires.
- nous exigeons la **refonte de toutes les grilles indiciaires**, avec un seul grade, afin de permettre à chacun-es d'avoir une évolution de salaire régulière et significative tout au long de la carrière, sans conditions de passage à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle.

- nous demandons à l'**État de réaffirmer son rôle d'employeur** en nous défendant lorsque certain-es chef-fes d'établissement commettent des abus de pouvoir.
- nous réclamons notamment la **protection de l'État** en cas de handicap, de souffrance au travail ou de violences à notre rencontre.
- nous réclamons le **respect de la laïcité**.
- nous refusons que notre emploi soit lié à des **obligations « confessionnelles »**. Il n'est pas question de remettre en cause les convictions et les engagements personnels mais nous dénonçons les atteintes au respect de la liberté de conscience.

- nous demandons la **suppression du « pré-accord »**, actuellement nécessaire pour entrer dans l'enseignement catholique.

## NOTRE ACTION

### d'élue-s SUNDEP en CCMD

Depuis sa création, le SUNDEP Solidaires a des élu-es en CCMD. Ces élu-es ont toujours été et resteront totalement indépendant-es des directions de nos établissements et des DDEC. C'est cette indépendance qui nous permet de vous défendre efficacement et de poser toutes les « questions qui fâchent ».

En CCMD, nous avons dénoncé :

- la **situation inadmissible** dans laquelle se trouve les **précaires**. Après plusieurs interventions fortes en CCMD et lors d'audiences au rectorat, nous avons obtenu le reclassement des DA MA2 sur une échelle de rémunération de MA1.
- les **abus des chef-fes d'établissement**, qui en demandent toujours plus aux maîtres (multiplication des surveillances non incluses dans les obligations règlementaires de service-ORS- ; la 28<sup>e</sup> heure, celle de pastorale, le bénévolat forcé...).
- l'**illégalité des activités et des journées liées au « caractère propre »**, qui n'ont pas à être imposées aux agents public que nous sommes.
- le **non-respect des priorités** lors des mutations.
- lors des RDV de carrière, aide apportée pour préparer le PPCR et en cas de recours.



Les 11 compétences de l'enseignant

**Séparer le confessionnel, qui relève de la sphère privée, du professionnel, est un élément de base de notre action syndicale**